



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283322 / BP 2022 - 402 - Valeurs de la République - Mémoire

Objet : Violences contre les élus et élues pour un sursaut républicain ! (Vœu de l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen, l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Ecologie et l'ensemble des membres du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen).

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 24 du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale ;

Vu le vœu suivant de l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen, de l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Ecologie et de l'ensemble des membres du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen :

"Le phénomène n'est pas nouveau, il s'amplifie : nous assistons à une explosion des violences contre les élus et élues.

Selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, sur les onze premiers mois de l'année 2021, 1 186 élus et élues ont été pris pour cible à différents degrés parmi lesquels 162 parlementaires et 605 maires ou adjoints. Cela représente une hausse de 47 % par rapport à l'année 2020. Plus de 300 plaintes pour menace de mort ont été déposées par des élus et élues entre juillet 2021 et janvier 2022. Ces chiffres alarmants ne représentent pourtant que le sommet de l'iceberg, certaines agressions ne faisant pas l'objet d'un dépôt de plainte.

La violence des réseaux sociaux ne suffisant plus, nous assistons à des actes de plus en plus graves : menaces de mort, agressions physiques, dégradations de permanences, de domiciles et de biens privés. La liste s'allonge de jour en jour. Certains de nos compatriotes considèrent leurs élus et élues, qu'ils soient locaux ou nationaux, comme des exutoires à leur mécontentement, un mécontentement qui s'exprime de plus en plus souvent par la violence. Mais comment accepter que les artisans de notre démocratie, qui sont souvent en première ligne dans la gestion des crises, soient ainsi pris pour cible ? Jusqu'où laisserons-nous cette violence s'installer ?

À travers ces violences, c'est l'ensemble de la parole publique qui est menacée. Dans une société qui tend à l'immédiateté et à la recherche du Buzz, nous ne pouvons accepter que le débat public se résume au harcèlement et qu'il se retrouve sous la menace des violences et des intimidations. Nous devons défendre avec force le droit à la contradiction et à la nuance. Les désaccords ne doivent pas se traduire en violences. Il en va du bon fonctionnement de notre démocratie.

C'est pourquoi ces agressions doivent collectivement nous alerter. Les réponses apportées doivent être unanimes et fermes. Quelles que soient nos opinions, on ne peut transiger avec les violences.

Parce que le respect de la vie démocratique est l'affaire de tous et toutes, en tant qu'élus et élues du Conseil départemental de la Haute-Garonne, nous ne pouvons accepter de voir un climat de violence et de peur s'installer dans la vie démocratique de notre pays.

Nous appelons au sursaut républicain et demandons à M. Emmanuel MACRON, Président de la République et son gouvernement, d'engager une réflexion collective pour trouver des solutions rapides pour endiguer ce phénomène et lutter contre les causes de ces violences."

Sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : de transmettre ce vœu à M. le Président de la République, à M. le Premier Ministre et à Mme la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

50 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Courade, Croquette, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier (procuration Mme Croquette), Gabrieli (procuration Mme Boyer), Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant, Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival (procuration M. Vincini), Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Mme Vieu qui a la procuration de M. Deuilhé a quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 08/04/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283903-DE